

Vendredi 22 Mars

Lundi 25 Mars

Mardi 26 Mars

Mercredi 27 Mars

Jeudi 28 Mars

Vendredi 29 Mars

Mardi 2 avril

Mercredi 3 avril

FOUQUIE JOEL

Je viens apporter la requête de
mon voisin Alain Guiraud au sujet du PLU sur la
Blaquière et déposer la même sur la même
occasion -

Joel

Foulquie JOEL

03/04/24
La Blaquiere 12100 Millau

A Monsieur Christian Vergnes
commissaire enquêteur et Monsieur Jean Francois Gros
commissaire enquêteur suppléant

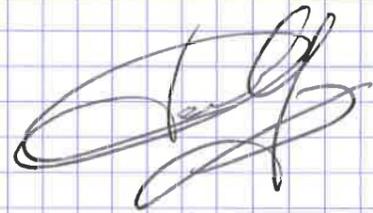
Par cette requête je voudrais empêcher tout agrandissement de l'atelier de quaiage de canards situé sur la parcelle 0440. Vos objectifs étant de préserver et valoriser le pastoralisme et une agriculture respectueuse de l'environnement, vous devez proscrire sur la commune des cultures hors sol et industrielle qui est source de pollutions inadmissibles à tout les niveaux.

- pollution hydrique, consommation d'eau potable et épandage + ou - contrôlé de lisier en grosse quantité au dessus de nos sources.
- pollution olfactive, surtout par grosse chaleur, nous interdisant d'aérer nos habitations suivant les caprices du vent
- dégradation lente, mais constante de nos routes communales peu adaptées à ce trafic (lièvre, aléout, canards)
- Tensions entre habitants qui n'existaient pas avant
- Surprises des promeneurs et vacanciers qui

viennent visiter le village et sa Bergerie symbole,
voisine justement du site de logement

En résumé il faut privilégier le bien
être et la qualité de vie, essayons de sauver
ce qui il en reste à la Blaquière en classant
les parcelles 0438 et 0439 en zone N pa

Sur de votre compréhension

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke, positioned to the right of the text.

A Monsieur Christian VERGNES commissaire enquêteur et Monsieur Jean-François GROS commissaire enquêteur suppléant.

Suite au dépôt de ma requête et sans possibilité de rencontrer Monsieur Christian VERGNES (commissaire enquêteur) voici les explications sur ma démarche.

Rappel historique :

En 2012 est délivré un permis de construire pour un « élevage de canards gras » dans le hameau de La Blaquièrre.

- 2000 canards par période de 12 jours
- Fosse à lisier : Hauteur 2m60 / Ø 22m / 1000m³ / 380m² à ciel ouvert

2014 : mise en route du site de gavage

2015 : début des nuisances olfactives dans le hameau et alentour

09/2015 : le propriétaire de l'époque s'engage par lettre aux habitants à couvrir la fosse à lisier

2015 à fin 2020 : bras de fer entre le propriétaire et les villageois, dénonciation d'un scandale sanitaire aux diverses instances, élus, Maire, Sous-Préfet, rien n'est fait.

Je vous passe tous les échanges, courriers, main courante à la gendarmerie ...

2020 : le collectif des habitants de La Blaquièrre entame une conciliation de justice qui n'aboutit pas.

Fin 2020 vente du site avec obligation de couvrir la fosse à lisier obtenu du Sous-Préfet.

Réalisation de la couverture décembre 2020.

Changement de propriétaire, rencontre de celui-ci qui semble à l'écoute du collectif.

Aujourd'hui je dépose une requête pour :

Eviter un agrandissement possible de la zone construite de gavage de canards, je demande que soit réduit au droit du bâtiment sur la parcelle 0440 ainsi que sur les parcelles 0438 et 0439 toute possibilité de développement (cf. dépôt requête du 19/03/2024).

Les raisons :

- Odeurs (ventilation bâtiment / fosse à lisier)
- Augmentation du volume de lisier à stocker (construction d'une nouvelle fosse)
- Consommation d'eau
- Circulation poids lourds : (structure des routes communales)

- transport des canards arrivé / départ (12jours)
- transport aliment
- « roulage » (transport) du lisier
- Exploitation ne participant pas à l'agro-pastoralisme : « élevage » hors sol
- L'exploitant actuel n'est pas propriétaire de terrain donc futur épandage possible aux abords du village
- Renouveau du plan d'épandage : où ?? Par le passé le lisier était répandu aux abords du hameau et je mis suis opposé étant propriétaire en indivision de la ferme de La Blaquière. Mais demain qu'advient-il si je me retire de l'indivision ?
- Le mode actuel d'épandage est par aspersion sans enfouissement immédiat : odeurs, particules fines, gestion d'apport d'azote, ...
- Qualité de vie dans le hameau
- ...

Pour tout cela et pour revenir sur la qualité de vie dans le hameau, il peut être envisagé un autre futur pour ce bâtiment :

Développement :

- > de l'artisanat
 - > Installation d'artisans
 - > d'un lieu de rencontre d'artistes
 - > de la micro-brasserie actuellement présente dans le hameau
 - > d'un GAEC sur la ferme présente depuis de décennies
 - > L'inspiration d'un habitat au bâtiment dans le fonc de 1000m²
- Un autre avenir est possible.

Merci de prendre en compte ma demande.

Alain GUIRAUD

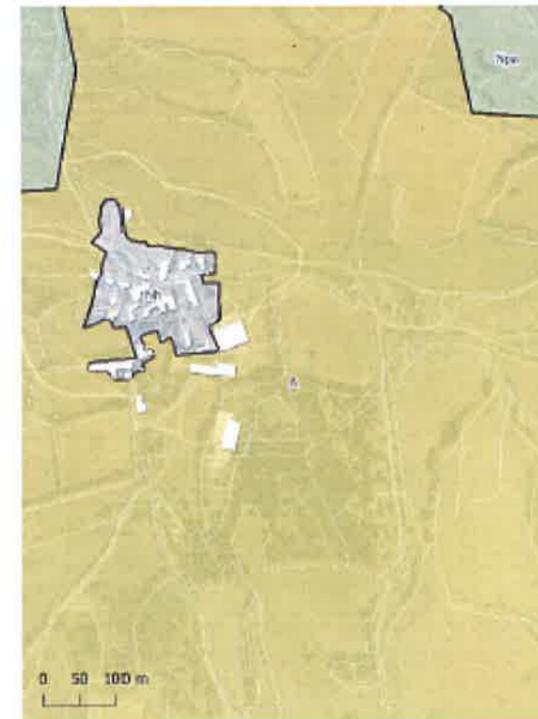
Plan de situation :

3.1.17 Modification du zonage – Secteur La Blaquière

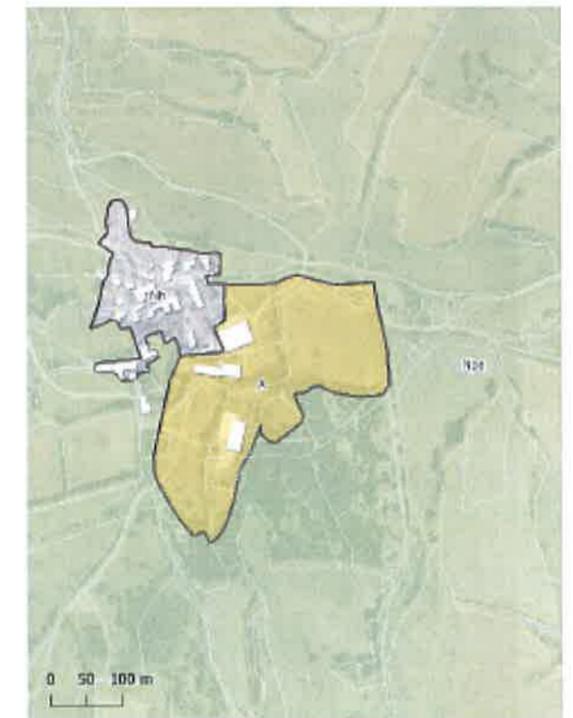
Sur le Secteur La Blaquière, l'objectif est de diminuer la zone A au profit d'une nouvelle zone Npa afin de conserver une continuité et une cohérence avec l'exploitation existante. Ce nouveau zonage ne remet pas en cause les possibilités de développement de l'exploitation.

Ce sont ainsi 186,75 hectares qui basculent du zonage A vers Npa.

La zone A autour des deux exploitations existantes représente désormais 6,31 hectares.

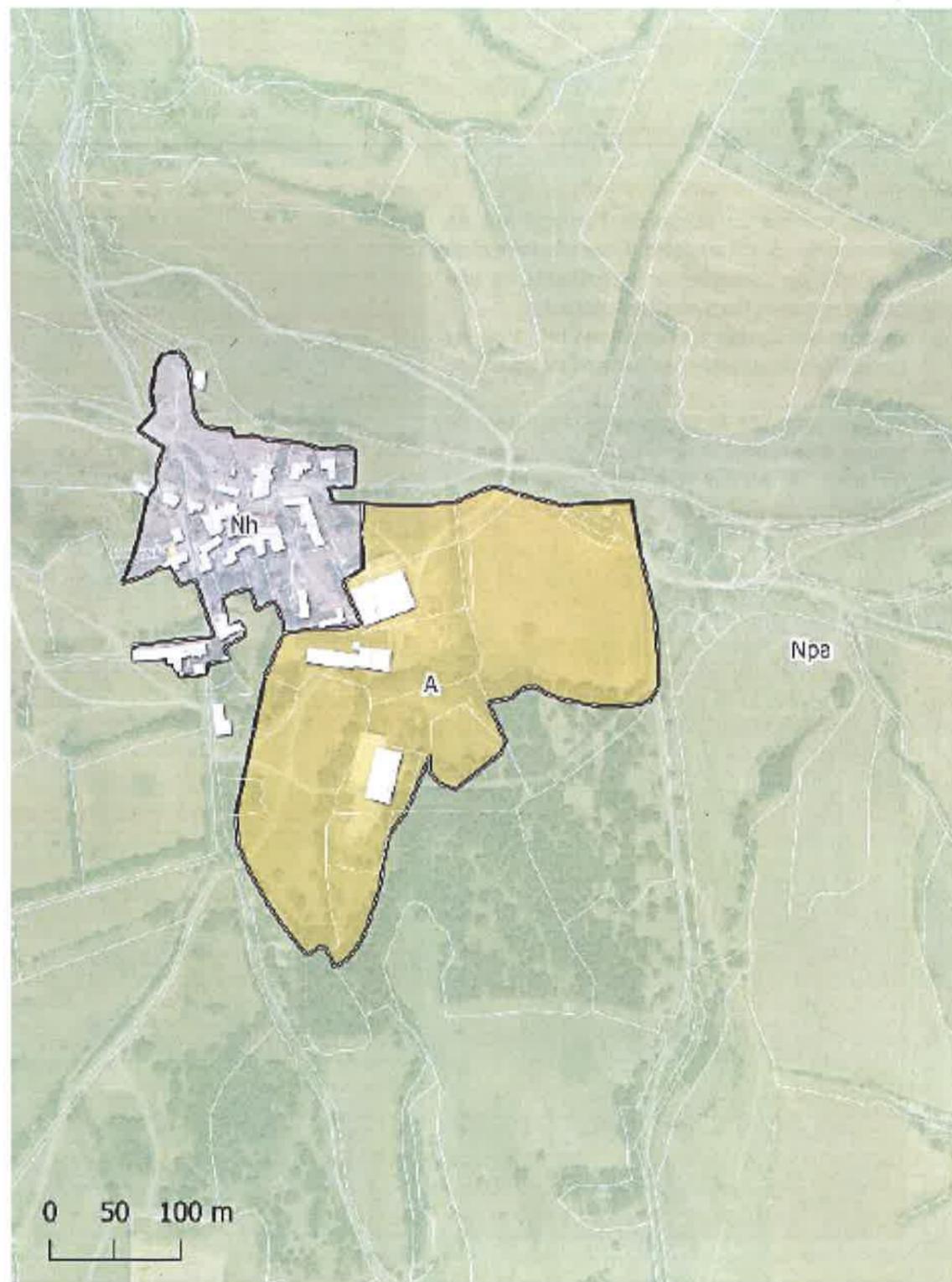


▲ Extrait du zonage actuel



Zone A = 6.31 ha

▲ Extrait du zonage modifié dans le cadre de la Révision Allégée n°1



Zone A = 6.31 ha

▲ *Extrait du zonage modifié dans le cadre de la Révision Allégée n°1*

➤ Propriété de l'actuel acquéreur du site de gavage :



Le hameau vue du ciel :

